

Client n° 323666

N°TVA: FR39514605088

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09844746 du 31/12/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
6952.02	PREGYPLAC BA13 250/120	12	M2	3,00	36,00		
	dont Eco-Contribution				(1,44)		
BON N° 24740867 DU 11/12/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC							
Signé par AC							
292415.01	ENDUIT LIGHT PE GL -SEAU 1L GYPSO	1	U	15,00	15,00		
703832.01	QUEUE A LAQUER SERIE MOY.30	1	U	1,37	1,37		
703815.01	MANCHON ANTIGOUTTE CLIP JAUNE 180MM	1	U	5,38	5,38		
BON N° 24740868 DU 11/12/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC							
Signé par AC							
502976.01	VENTOUSE ELEC. SUR BATTERIE 269655	2	U	59,90	119,80		
	dont Eco-Contribution				(0,22)		
BON N° 15849068 DU 12/12/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ADRIEN							
536857.01	COUPE CARREAUX 1630MM PROFIEVO163	1	U	585,02	585,02		
284834.01	MOLETTE DE RECHANGE D15/6/1,5	1	U	13,18	13,18		
233415.01	EPONGE SYNTHETIQUE JAUNE	1	U	1,75	1,75		
BON N° 15849413 DU 23/12/25 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par ADRIEN							
384771.01	RT XPS MUL.250ST 60/250- 40MM R1,25	3	M2	7,95	23,85		
	dont Eco-Contribution				(0,24)		
	FRAIS FIXES				5,00		
	Total Eco-Contribution				(2,77)		

Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.
Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
936,34	20,00% 187,27	1.123,61	31/01/26	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.